



**SICTOM
SUD-ALLIER**

Bayet, le 1er décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Délégués
Mesdames, Messieurs les Présidents de
Communauté de Communes et
d'Agglomération

NEIGE ET COLLECTE DES ORDURES MENAGERES NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES USAGERS

L'hiver s'installe avec son lot d'averses de neige, de tournées de collecte interrompues, d'insatisfaction de la part des usagers.

Je souhaite par ce courrier porter à votre connaissance les éléments d'information suivants concernant l'organisation du SICTOM Sud-Allier ainsi que les consignes données aux agents en période de neige :

- Equipement des véhicules :

La majorité de nos camions possèdent des pneumatiques type « contact » mais ne sont pas équipés de système de chaînage automatique. Seuls les camions œuvrant sur le secteur de la montagne bourbonnaise et rencontrant des chutes de neige régulières sont équipés des 2 systèmes. La grande difficulté ne réside pas dans le fait de rouler sur ces routes, mais vient du fait que la collecte nécessite de fréquents arrêts. Ces arrêts et redémarrages de véhicules lourds (26 tonnes) sur des routes glissantes quelquefois légèrement en devers occasionnent des dérapages ou des blocages dans la neige. Par ailleurs, sauf années particulières, le nombre de jours posant des difficultés liées à la neige est relativement restreint (inférieur à 2 sur une année) et ne peut justifier à lui seul de tels investissements.

- Chaînes manuelles :

Nos véhicules ne sont pas équipés de chaînes manuelles. En effet, celles-ci ne sont pas adaptées à nos conditions de circulation : les routes déneigées et les routes enneigées se succèdent, ce qui nécessite de nombreuses opérations de pose puis de dépose, inconcevables durant une tournée (temps de l'opération et sécurité des agents).

- Consignes données aux chauffeurs et conditions de travail :

Sauf s'il y a trop de neige ou de verglas pour sortir du dépôt, toutes les bennes partent du SICTOM pour rejoindre leur lieu de collecte.

Chaque chauffeur garde la pleine responsabilité de s'engager ou non sur une route peu déneigée. Son jugement peut dépendre :

- des conditions atmosphériques,
- de sa propre expérience et compétence à conduire sur une route enneigée.
- De sa connaissance du secteur : certaines petites routes ou impasses sont en effet déneigées

mais la masse de neige repoussée sur les côtés ne permet pas le passage ou le demi-tour de la benne. Des véhicules restent ainsi immobilisés en fond d'impasse.

Il me semble utile de rappeler que les conditions de travail de nos agents ne sont pas simples lors de ces épisodes neigeux. Aller chercher les bacs occasionne des chutes sur le verglas et leur poids rend le travail difficile.

La présence sur les marchepieds des agents rend dangereux le moindre dérapage.

Par ailleurs, les lèves-conteneurs à l'arrière des véhicules peuvent présenter des dysfonctionnements en raison de l'accumulation de neige dans le système.

- **Collecte des ordures ménagères et ramassage scolaire :**

De nombreux appels font état d'une incompréhension vis-à-vis des annulations de tournées alors que le bus de ramassage scolaire est passé. Il me semble nécessaire de préciser que le bus de ramassage scolaire ne passe pas par l'ensemble des rues de chaque commune et n'emprunte que les voies principales souvent mieux déneigées. Nos véhicules de collecte restent quelquefois « coincés » dans des rues étroites bordées de neige, sans possibilité de demi-tour ou d'avancer. Il est alors nécessaire d'effectuer une longue marche arrière dans des conditions de sécurité et de travail très difficiles. Je précise que les marches arrière des véhicules de collecte sont interdites par principe. Elles ne sont effectuées par les chauffeurs que sur dérogation.

- **Regroupement de bacs :**

En cas de neige, les bacs situés sur des impasses ou voies trop étroites peuvent être regroupés en un point permettant la collecte.

- **Comment font les autres SICTOM ? :**

La plupart des collectivités en charge de la collecte des ordures ménagères en site montagneux mettent ou ont mis en place des systèmes de collecte par conteneurs collectifs permettant d'éviter la collecte en cas de neige. Hormis sur des points géographiques particuliers, le SICTOM n'envisage pas cette solution, souhaitant conserver une pratique générale de porte-à-porte.

- **Rattrapages de collecte :**

Nous pouvons être amené à décaler nos horaires de passages pour profiter de chaussées dégagées et nous conseillons de laisser les poubelles sorties toute la journée.

Si malgré ces dispositions nous ne pouvons pas circuler dans votre rue nous ne procédons pas à un rattrapage pour les déchets qui sont collectés toutes les semaines.

Par contre, pour les bacs jaunes qui sont vidés toutes les 2 ou 3 semaines, nous essayons de repasser et les jours sont indiqués sur notre site internet.

www.sictomsudallier.fr

- **Réduction demandée sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**

Les tarifs de la TEOM comprennent les aléas liés à la météorologie et à l'absence de collecte certains jours lorsque les conditions de travail et de sécurité le rendent nécessaire.

Le service est effectué puisque l'ensemble des ordures ménagères est collecté, avec du retard, soit, et traité dans les jours qui suivent. Par les températures ambiantes, les ordures ménagères peuvent être stockées plus longtemps dans les bacs sans risque d'odeurs.

Espérant que ces quelques informations vous auront éclairé sur les difficultés rencontrées en cas de neige, je vous rappelle que les services du SICTOM sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je profite de ce courrier pour vous informer par ailleurs, que l'ensemble des véhicules de collecte de notre flotte est équipé d'un système de géolocalisation nous permettant à tout moment de connaître la position, le trajet effectué ainsi que la vitesse de chaque benne.

En cas de réclamation nous disposons donc désormais d'éléments de réponse plus complets.

Le Président



Pierre COURTADON